



## **Groupe-pays Japon de Cités Unies France :**

### **Réunion d'information autour du projet « Villa Kujoyama »**

**Le mercredi 30 mai 2012, de 10h00 à 13h00**

Dans les locaux de Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

---

#### **COMPTE RENDU**

---

**1. Introduction par Jean-Michel Berlemont, adjoint au maire de Nancy et président du groupe-pays Japon de Cités Unies France**, qui remercie les participants de l'intérêt qu'ils ont montré pour le projet « villa Kujoyama ».

#### **2. Présentation du projet par Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France**

- Le nouvel ambassadeur de France à Tokyo, Christian Masset, et le conseiller culturel de l'ambassade en liaison avec l'Institut Français, Bertrand Fort, ont pris l'initiative de porter un projet de réhabilitation de la « villa Kujoyama ». Cette villa a été construite, il y a une vingtaine d'années, par des fonds japonais, mais correspondait à un projet plus ancien de Paul Claudel dans les années 1920, Consul de France au Japon à l'époque. Pourtant et malgré ce passé historique, à l'instar de la villa Médicis, le rayonnement de la villa Kujoyama au Japon est un réel problème puisqu'il est presque inexistant.
- Depuis plus de 20 ans, près de 255 artistes y ont séjourné et pour la plupart d'entre eux cette expérience fait partie de leurs souvenirs les plus forts. Certains devenus célèbres sont prêts à participer au projet aujourd'hui.
- L'Association des Centres Culturels de Rencontres (ACCR) et Cités Unies France ont décidé de répondre à l'appel à projet lancé par l'Institut Français. Le projet qui doit être viable économiquement et culturellement, doit être déposé le 25 juin 2012, au plus tard.
- Yves Dauges, ancien sénateur, adjoint au maire de Chinon, soutient très activement l'encrage des collectivités locales dans des projets culturels à l'international. Par ailleurs, l'importance et la place des collectivités territoriales dans ce type de projet n'est pas anormal. Plus ou moins 70% de la culture est financée chaque année par les collectivités territoriales françaises qui ont créé le premier réseau de coopération au monde. C'est pourquoi cette réunion a d'abord été voulue entre Cités Unies France, l'ACCR et les collectivités locales afin de discuter du projet et de nos attentes en présence de l'Institut Français représenté par Palmina D'Ascoli.
- La présence des écoles d'art, des conservatoires, etc... dans chacune de nos régions et les savoir-faire qui s'en dégagent peuvent apporter des formes de participation pour les collectivités locales. Sans oublier l'expérience que les territoires ont à travers les nombreuses résidences d'artistes qu'ils se sont dotés.

- Enfin, comme le rappelle Bertrand Fort, le Japon et la côte est des Etats-Unis sont les deux régions du monde où la culture française est fortement respectée. Il y a au Japon comme en France une très grande demande d'échange d'artistes.

### **3. Présentation de la « Villa Kujoyama » et de son contexte par Isabelle Battioni, délégué générale de l'Association des Centres Culturels de Rencontre**

- L'Association des Centres Culturels de Rencontres est un label national et un réseau européen. Sa particularité est d'agir sur quatre domaines : le patrimoine, la création, les territoires et le monde économique.
- La Ville de Kyoto est le siège de la préfecture de la région du Kansai. La ville de Kyoto et la préfecture souhaitent s'engager sur ce projet. Kyoto est une ville très étudiante, intellectuelle et artisanale. La villa a une surface de ± 1.000m<sup>2</sup> sur un terrain de 2.500m<sup>2</sup>. L'architecture est due à un étudiant du Corbusier. Il y a 6 studios, 1 salle de musique et un système de terrasses.
- Contexte français :
  - La villa est issue de l'héritage claudélien mais également de la famille Inabata, dont les liens avec la France sont historiques et très forts. La construction et la maintenance ont été réparties entre le Japon et la France, cependant, bien que les fonds japonais ont servi à la construction du bâtiment en 1992, la France, quant à elle, n'a pas tenu son rôle.
  - La villa fonctionnait jusqu'à maintenant dans une réelle logique artistique. Les artistes répondaient à un appel à projet lancé par la villa. Ceux sélectionnés partaient 6 mois/1 an en tant que résident de la villa, sans demander en retour une restitution de quelconques projets artistiques. Il y a eu, au total, 254 artistes qui y ont résidé et pour la plupart l'impact de cette expérience a été très fort. Certains sont même devenus des gens célèbres, comme le directeur du Musée de la Mode ou le directeur du Palais de Tokyo et désirent participer à la construction de ce nouveau projet pour la villa.
  - De futures perspectives sont à définir concernant la gouvernance de la villa. Le partage qui a eu lieu entre le MAE et l'Institut Français du Kansai au Japon a montré ses limites.
  - Les enjeux :
    - D'une part, la restauration du bâtiment et des abords sont primordiaux, le besoin financier est estimé par l'Ambassade de France au Japon à 800 000 euros. Yves Dauge est en ce moment même en train de démarcher des sociétés de BTP.
    - L'ACCR et CUF, avec l'expertise Minja Yang de l'UNESCO, ont répondu à l'appel à candidature extérieur lancé par l'Institut Français pour accompagner les transformations potentielles. La restitution finale du dossier doit être faite au plus tard le 25 juin 2012.
    - Une transformation de la gouvernance des Instituts Français au Japon est en route. Jusqu'à maintenant, la villa et l'Institut Français du Kansai étaient gérés par la Société de rapprochement intellectuel franco-japonais, créée en 1926, par Paul Claudel. Selon la nouvelle loi japonaise sur les fondations, celles-ci sont obligées de revoir leurs statuts avant juin 2013. De fait, les six Instituts Français du Japon devront probablement se regrouper en

une nouvelle fondation ombrelle « L'Institut Français du Japon ». La villa serait alors intégrée à ce nouveau dispositif avec la dissolution de la Société de rapprochement.

- Contexte japonais :

- Le séisme en mars 2011 a fortement marqué la société nippone et un changement important sur la valorisation des politiques publiques de la culture et du patrimoine, jusqu'alors inexistantes, est entrain de se faire.
- Les industries se redéploient vers Kyoto et le Kansai. Des partenariats sont en cours de construction. L'art dans la culture japonaise est souvent synonyme de créativité, de commerce et de mécénat (le prestige).
- D'autres part, la formulation d'une contrepartie dans les partenariats (intérêts et bénéfices) est une démarche très importante pour la fondation et son financement.

- Contexte artistique du Kansai :

- La Ville de Kyoto est, malgré l'ombre de Tokyo, connue pour son art contemporain et son esthétique propre. Son artisanat est fortement implanté, la scène artistique est très active et elle possède de nombreuses universités.

La Ville de Kyoto paraît plus adéquate pour ses premiers pas au Japon en tant qu'artiste que par Tokyo. Pourtant, même si Tokyo est certes le lieu le plus privilégié pour le monde artistique, c'est aussi une grande ville où les artistes s'y perdent facilement et où personne ne les y attend.

- Analyse des modalités actuelles :

- L'Institut Français de Kyoto comporte 2,4 emplois à temps plein (2 sur place à la Villa et 1 poste de chargé de mission qui est partiellement attribué à la Villa).
- À l'Institut Français à Paris il y a, quant à elle, 1,5 emplois à temps plein avec les experts.
- Le budget est en dessous de 400 000 euros, cependant la maintenance du bâtiment n'est pas prise en compte.

#### **4. Présentation du projet en discussion**

- Les enjeux :

- Le projet doit avoir un contenu fort, porté par une direction artistique. Ce qui revient à dire qu'il passe plutôt par une logique de programme que par une logique institutionnelle.
- Un lieu de rencontre et d'échange entre les français et les japonais, comme un « sas » d'allers et de retours.
- Cela impliquerait une ouverture à de possibles partenariats artistiques.
- Une implication du monde économique.
- L'élaboration d'une marque.
- Une politique territoriale et de développement durable. En effet, le maire de Kyoto est très attaché aux politiques de développement durable concernant surtout les énergies renouvelables.

- Les hypothèses de travail :
  - Un villa devrait être un lieu où la France et le Japon se rencontrent (plutôt que ce soit la France qui arrive au Japon). Ceci peut s'étendre à l'Asie du sud-est.
  - Un lieu souple, et réactif qui ne soit pas contraint à des pesanteurs administratives.
  - Un lieu pluridisciplinaire qui aborde toutes les formes de contributions : les arts plastiques, le patrimoine immatériel, la gastronomie, les débats d'idées.
  - Un lieu de transmission qui touche la génération du numérique.
  - Un lieu inscrit dans les réseaux et les partenariats.
- Proposition :
  - ✓ Les modalités artistiques :
    - ▶ Des résidences flexibles :
      - longues de types villa Médicis (6 mois),
      - de 1 à 3 mois, de type « grands ateliers » individuels ou thématiques,
      - courte, jusqu'à 1 mois, type « focus sur » ou carte blanche.
    - ▶ De l'événementiel :
      - Ouverture à tous pour impliquer les territoires de proximité (Kyoto - collectivités territoriales françaises).
      - Programmation hors les murs, c'est-à-dire des créations qui soit exposées tant au Japon qu'en France.
    - ▶ Des sensibilités de diffusion, inexploitées jusqu'alors, grâce à des partenariats et au réseau de l'Institut Français du Japon.
    - ▶ Implication d'une direction artistique qui soit garante de la cohérence du programme, des partenariats et de la continuité (de 4/5 ans).
  - ✓ Une nouvelle visibilité :
    - ▶ Envisager la villa comme un « sas » entre l'Europe et le Japon.
    - ▶ Développer un travail de marque autour de la villa et des résidents (anciens et nouveaux).
    - ▶ Un rayonnement de manière concentrique au Japon.
    - ▶ Travailler sur le « prestige et excellence ».
    - ▶ Créer un cercle exclusif fédérant les soutiens à la villa (institutionnel et entrepreneuriale).
  - ✓ Un nouveau modèle de partenariats :
    - ▶ Une démarche en direction des territoires japonais :
      - collectivités territoriales : Maire de Kyoto, Préfecture,
      - Les universités et écoles supérieures de Kyoto,
      - Les opérateurs culturels à Kyoto, Tokyo, voire plus largement en Asie du sud-est.
    - ▶ Des liens avec le monde économique privé :
      - Les fondations japonaises et internationales,
      - Les entreprises du Kansai dont les entreprises françaises qui y ont des antennes (St Gobain, Lafarge...).

- ▶ Le développement de partenariats avec la France :
  - Les structures de résidences (les CCRs entre autres),
  - Les opérateurs culturels français (Palais de Tokyo, Musée Galliera...),
  - Les écoles supérieures (Beaux-Arts, architecture, Design, conservatoires...),
  - Les collectivités (d'où la réunion d'aujourd'hui) ?

✓ Ceci pour quelle gouvernance ?

- ▶ Une gouvernance mixte franco-japonaise.
- ▶ Un périmètre d'autonomie à la villa pour lui garantir une souplesse et une réactivité.
- ▶ Ceci implique une continuité, notamment sur les contenus artistiques et culturels ainsi que sur les liens avec les partenaires japonais.
- ▶ Ceci nécessite de dissocier les questions du pilotage et le choix des résidents.
- ▶ De d'ouvrir au nouveaux partenaires : partenaires institutionnels, fondations, entreprises privées qui participent au fonctionnement et personnalités qualifiées.

## 5. Possibilités de coopérations

### *Tour de table*

#### • **Samuel Bosc, conseiller technique de la Ville de Lyon :**

Il évoque un projet de résidence avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon. Ses questions portent sur, la possibilité de présenter des projets moins pluridisciplinaires que cela a été suggéré, la place des collectivités territoriales dans le comité de pilotage global et dans la sélection des artistes ainsi que sur la place de l'ACCR après la réhabilitation de la villa. Il souhaite également savoir si l'Association Nationale des Directeurs d'Écoles d'Art (ANDÉA) a été contactée.

#### • **Dominique David, responsable mission Europe et international de la Ville de Nantes :**

Des doutes reposent sur la gouvernance : sera-t-elle uniquement tenue par l'Institut Français ou sera-t-elle mixte ? Est-ce que l'Institut Français de France et l'Institut Français du Japon forme la même entité ?

#### • **Erina Tenda, chargée de mission de la Ville de Nancy :**

Pose la question de l'engagement financier de la part des collectivités territoriales françaises dans la prise en charge d'un pensionnaire envoyé à la Villa Kujoyama. Est-ce que les collectivités locales devront financer les billets d'avion, les frais de séjours, les frais de productions artistiques, etc.

#### • **Roselyne Lefrançois, adjointe aux relations internationales de la Ville de Rennes :**

Rappelle que la conjonction des services culturels et ceux des relations internationales est importante pour les villes et leur agglomération. Lors de son séjour à Sendai, la maire de la ville, Emiko Okuyama, a souligné l'importance de la culture dans le soutien psychologique aux populations et aux

jeunes. Mme Lefrançois met aussi en évidence l'intérêt des départements japonais des universités françaises à participer au projet.

- **Michel Cibot, directeur général des services de la Ville de Malakoff :**

Souligne que la culture est très variée et qu'à l'exemple de « Japanexpo », la notoriété passe aussi par l'intérêt des gens.

- **Aurélien Miconi, chargé de mission du Conseil général du Val d'Oise :**

Comment la Villa Kujoyama pourrait favoriser notre ouverture internationale en matière culture et universitaire ? Que pourrait apporter un tel partenariat pour les collectivités locales françaises ?

- **Felix Etcheverry, chargé de communication du Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO) :**

Pense que le développement de l'art dans l'ère numérique est une thématique qui serait très importante. Il serait souhaitable de développer l'aspect numérique dans les projets artistiques.

- **Shoko Takizawa, assistante de Seine et Marne Développement, l'agence économique du Conseil général de Seine-et-Marne :**

Appuie le constat de Bertrand Gallet sur le manque de visibilité et d'intérêt de la villa pour les Japonais résidants à Kyoto. Propose d'inclure la région du Kansai toute entière.

- **Amélie Tanaguchi, assistante de Maurille Bérrou, chargée de mission du ministère des Affaires étrangères:**

Se demande si les résidents seront uniquement des Français ? Question à laquelle, Mme Battioni a répondu que oui, qu'importe leurs origines.

- **Palmina D'Ascoli, responsable du pôle Résidence et Recherche de l'Institut Français :**

L'Institut Français est un organisme financé en partie par le MAEE. La mission est l'accompagnement de la culture française et des artistes à l'étranger à travers son réseau culturel : c'est-à-dire à travers les différents Instituts Français. Il y a également l'organisation par l'institut des biennales et des programmes de résidence.

Souhaite préciser l'existence du programme « Entr'Écoles » qui permet entre les écoles des Beaux-Arts françaises et étrangères d'échanger par l'intermédiaire de l'institut des étudiants. Par ailleurs, il y a également le programme « Hors-Les-Murs », qui permet à tous les artistes résidents de partir n'importe où, sans que ce ne soit nécessairement dans une résidence, et de pouvoir ainsi réaliser un projet (précisions qui ont toutes leurs importances quand l'on sait que ces résidences ont été créées pour promouvoir de jeunes artistes sur la scène internationale).

## 6. Rayonnement et gouvernance

**Bertrand Gallet** souligne :

- Qu'ici présent, il y a six collectivités, ayant des liens forts avec le Japon, qui sont intéressées par ce projet.
- Il rappelle également que les collectivités ne sont pas des bailleurs de fonds. Dès lors que les collectivités territoriales participent financièrement à un projet, elles participent d'une manière ou d'une autre à sa gouvernance. Il sera donc important de parler de cette question avec l'Ambassade de France au Japon et avec l'Institut Français. Il peut y avoir, par exemple, la création d'un comité franco-japonais (qui s'avère, toutefois, délicat à gérer compte tenu de la rigueur japonaise), ou la création d'un collectif regroupant tous les bailleurs (entreprises, collectivités locales, l'Institut Français, les CCRs, etc) ; tout en prenant en compte la nouvelle loi japonaise sur les fondations.
- Les écoles d'art sont autant des institutions émanant des collectivités locales. Il sera donc intéressant de rencontrer l'ANDÉA.
- Les liens avec le Kansai font partie du projet. Le but est d'ouvrir la villa au reste de la région. On pourrait également envisager une coopération avec l'Asie du sud-est.
- On peut également envisager un débat sur les différents types de pensionnaires : ceux qui voudraient construire un projet en solitaire (plus ou moins en lien avec le Japon) et ceux qui voudraient travailler sur un projet collectif (un spectacle, un concert...).
- Il précise aussi que la résidence n'a pas à être un lieu où des étudiants logeront dans le cadre de leur dernière année d'étude. Toutefois, il est envisageable d'envoyer un ex-étudiant d'une école d'art désigné par un jury local comme étant un artiste à fort potentiel.
- Sur le fonctionnement, il faudrait définir des modèles de bourses sur 3 mois ou 6 mois, qui intégreraient le fonctionnement, l'amortissement et la vie du pensionnaire, ainsi qu'éventuellement, des frais de suite, de voyages, séjours plus long au Japon, production, édition, etc. Cela devrait coûter entre 40.000 et 50.000 euros. Cette estimation n'est pas une somme considérable pour une collectivité territoriale quelconque. Elle est divisible si le séjour est plus court.

## 7. Conclusions

**Isabelle Battioni** informe que l'intérêt des fondations de sociétés japonaises pour la villa sera liée à la possibilité de pouvoir envoyer également des Japonais en France. L'intérêt des réseaux CCRs dans ce projet est le même.

**Palmina D'Ascoli** pense que l'idée d'invitation n'était pas bonne. L'expérience de Bordeaux montre que les artistes invités n'ont pas la motivation des artistes pris par candidature. En effet, à travers une invitation, il n'y a pas eu le désir, l'envie de partir pour tel pays.

**Bertrand Gallet :**

- L'intérêt des collectivités, au-delà des défauts sur tel ou tel points, semble réel en liaison avec les écoles d'art et les institutions culturelles de leurs territoires.
- La question financière n'est pas neutre en cette période de crise. La durée es séjours à la Villa Kujoyama devra traduire cette préoccupation.

**Jean-Michel Berlemont** propose d'en reparler dans quelques semaines lors d'une prochaine réunion qui pourrait se dérouler pendant les assises des 3e Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée à Chartres.

*Compte-rendu établi par Cités Unies France*